

CSDGE,

A l'attention des candidats au grade de 5e et 6e dan

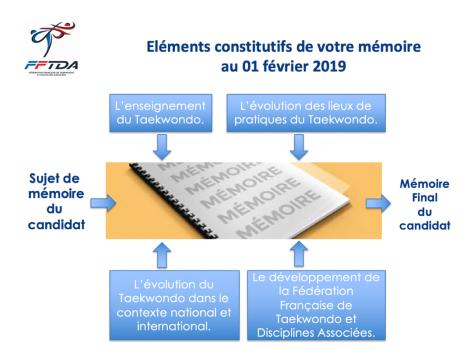
## Note relative à la rédaction des mémoires pour l'accession au grade de 5<sup>e</sup> et/ou 6<sup>e</sup> dan.

Depuis l'application au 01 février 2019 de la nouvelle règlementation CSDGE, Les candidat(e)s au 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> dan doivent maintenant rédiger un mémoire traitant du « *développement du Taekwondo* ».

Au travers de son mémoire, le candidat devra faire apparaître obligatoirement la prise en compte des 4 thèmes suivants :

- 1- L'enseignement du Taekwondo.
- 2- L'évolution du Taekwondo dans le contexte national et international.
- 3- Le développement de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées.
- **4-**L'évolution des lieux de pratiques du Taekwondo.

Le traitement des thèmes obligatoires se fera en cohérence avec le sujet même du candidat.



Denis ODJO Président de la CSDGE

25 RUE SAINT ANTOINE - CS 33417 - 69441 LYON CEDEX 03- WWW.FFTDA.FR - TEL. : 04 37 56 14 14 - FAX : 04 37 56 14 15